



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

L'EUROPE EN RÉGION



Programme **FEDER / FSE+**

2021-2027

Nouvelle-Aquitaine

Mobilité urbaine durable

Objectif spécifique 2.8

Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



Présentation de l'Objectif spécifique

- > L'augmentation du trafic routier et des déplacements individuels par voiture a un impact direct sur l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (+13.8% depuis 1990). La décongestion des villes, la réduction des émissions de GES et l'amélioration de la qualité de l'air sont des axes prioritaires de la feuille de route NEOTERRA.
- > Le FEDER s'appuiera sur deux leviers, technologiques et usages qui contribuent efficacement à réduire la dépendance au véhicule individuel, et à dominance diesel en favorisant le report modal de voyageurs et marchandises, en accompagnant le développement des réseaux de distribution de carburants alternatifs et décarbonés et en poursuivant le développement des mobilités douces.
- > Les projets s'inscriront dans une stratégie/plan de mobilité urbaine durable ou stratégie régionale (PDU, schéma, ...).

 Typologie d'actions	 Critères de sélection	 Critères de gestion	 OCS
<p>> Les aménagements de pôles d'échanges multimodaux favorisant l'intermodalité en milieu urbain et interurbain (études et travaux)</p>	<p>Les opérations devront intégrer à minima les deux premiers critères :</p> <ul style="list-style-type: none">- Amélioration de l'intermodalité en transports en commun (à minima 2 modes de transports)- Services rendus aux usagers- Lutte contre le réchauffement climatique- Matériaux et équipements innovants		<p>Pas d'OCS</p>



 Typologie d'actions	 Critères de sélection	 Critères de gestion	 OCS
<p>> Extension et aménagement de pistes cyclables et vélos-routes/voies vertes favorisant notamment la mobilité quotidienne en milieu urbain et interurbain (en lien avec des pôles d'échanges, zones d'activités périphériques, établissements scolaires, services publics,...) et s'inscrivant dans des Schémas ou plans de mobilité urbains ou interurbains et tenant compte des maillages cyclables européens, nationaux, régionaux ou départementaux, définis en la matière.</p>	<p>Les opérations devront intégrer à minima les 3 premiers critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situées uniquement en site propre, voies vertes ou véloroutes, - Intégrant des sites prioritaires tels que des établissements scolaires, des gares, un point d'arrêt intégrant au moins deux lignes de transports publics, des sites touristiques. - Qualité environnementale de l'infrastructure et des abords - Projets situés dans les territoires à faible taux de cyclabilité (carte élaborée par l'association Vélo & Territoires) <p>Seuil minimum d'intervention FEDER de 100 000 € Plafond maximum FEDER de 500 000 € par opération (hors schéma touristique)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Taux maximum FEDER de 30% dans la limite des crédits disponibles - Dépenses éligibles : étude, travaux directement liés à l'infrastructure cyclable (hors réseaux d'assainissement), signalisation directionnelle cyclable réglementaire, stationnement sécurisé (box sécurisé, consigne à bagages, rack,...), bornes de comptage, bornes de recharge, végétalisation. <p>Exclusions : acquisition foncière, reprise de voirie (autres que celles liées à l'infrastructure cyclable)</p>	<p>Pas d'OCS</p>
<p>> Les investissements dans les infrastructures et les systèmes de recharge et d'avitaillement de vecteurs et d'équipements énergétiques décarbonés (Electricité verte, Hydrogène vert, Biognc...) pour la mobilité des voyageurs et des marchandises</p> <p>> Stationnements vélos et services aux cyclistes s'inscrivant dans une démarche de report modal</p>	<p>Seuil minimum d'intervention FEDER de 100 000 €</p>		<p>Pas d'OCS</p>



■ Bénéficiaires

> Organismes publiques[(ex : collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, ...), associations, fondations, TPE/PME, structures d'économie mixte, bailleurs sociaux, ...

■ Territoires cibles

> Périmètres géographiques des communautés d'agglomération ou leurs syndicats mixtes des mobilités, des communautés urbaines et de la métropole de la Nouvelle-Aquitaine.

■ Indicateurs

> Indicateurs de réalisations :

- Connexions intermodales nouvelles ou modernisées
- Aménagement spécifique de pistes cyclables

> Indicateurs de résultat :

- Nombre annuel d'usagers des transports publics nouveaux ou modernisés

■ Contacts

> ue.mobilites@nouvelle-aquitaine.fr